Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le 06/11/2025
ID : 026-212600886-20251103-DELIB2025_90B-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 6 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.90 Séance du 3 novembre 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 3 novembre 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 28 octobre 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Céline LOPEZ à Mme Mélanie PALCOUX, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Éric SAULLE, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 20

M. Jean-Marc ANDRÉ a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Cession d'une emprise de la parcelle communale cadastrée section AC n°172 à la SCI YANNECK GAETAN

Rapporteur : Pascal BERRANGER

La SCI YANNECK GAETAN a sollicité la commune dans le but d'acquérir une emprise de terrain pour permettre l'optimisation du parking de leur pôle d'activités située Avenue Charles de Gaulle.
Dans ce cadre, la commune envisage de céder une emprise de la parcelle communale cadastrée section AC n°172, d'une surface d'environ 206 m², à la SCI YANNECK GAETAN.
La cession s'effectuera au prix de 100 euros le m².
Les frais de géomètre seront à la charge de la commune et les frais d'acte authentique de vente seront à la charge des acquéreurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale en date du 23/10/2025,
Vu le courrier d'accord signé par M. ORTU Yanneck et Gaétan, gérants de la SCI YANNECK GAETAN, le 14/10/2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DÉCIDE** la cession d'une emprise d'environ 206 m² de la parcelle cadastrée section AC n°172, à la SCI YANNECK GAETAN, au prix de 100 euros le m² ;
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre seront à la charge de la commune et les frais d'acte authentique de vente seront à la charge des acquéreurs ;
- **DÉSIGNE** Maître Charlotte NEYRET, notaire à Bourg de Péage, afin de rédiger l'acte authentique de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26300

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le : 06 NOV. 2025
La publication le : 06 NOV. 2025

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20251103-DELIB2025_90B-DE

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le 06/11/2025
ID : 026-212600886-20251103-DELIB2025_90B-DE

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2025-090

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Direction départementale des Finances publiques de l'Isère

Pôle d'Évaluation Domaniale
8 rue de Belgrade BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 11 25 77 07
mél. : ddfip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Sylvie SAILLOUR
téléphone : 06 16 43 89 04
mél. : sylvie.saillour@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 26900363
Réf OSE : 2025-26088-72167

Grenoble, le 23/10/2025

Le Directeur départemental des Finances Publiques de l'Isère

à

Commune de Chatuzange-le-Goubet

Mme Valentine MAISONNEUVE

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : demande d'actualisation de l'avis 2023-26088-32907 du 15/05/2023

Référence : DF 738

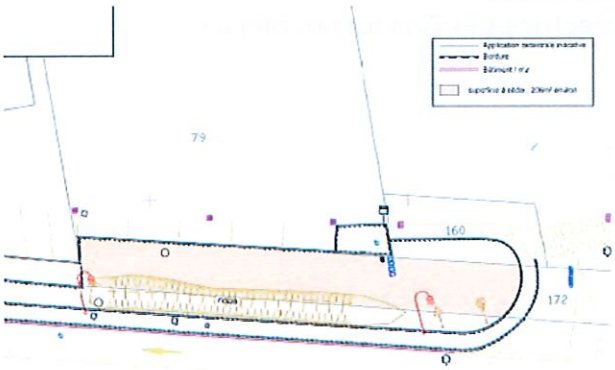

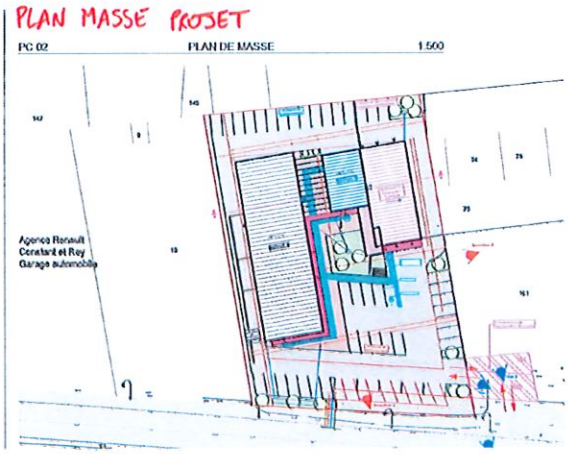

Par saisine du 3 octobre 2025, vous demandez l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale pour l'actualisation de l'avis 2023-26088-32907 relatif à la cession d'une emprise de terrain dans le cadre de l'agrandissement du parking de l'acquéreur potentiel. Le terrain se situe sur l'avenue Charles de Gaulle 26300 Chatuzange-le-Goubet (parcelle AC 172).

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le 06/11/2025
ID : 026-212600886-20251103-DELIB2025_90B-DE

La valeur vénale de l'emprise d'une contenance de 149 m² a été estimée le 15/05/2023 à 100 €/m², valeur arrondie à 15 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La demande d'actualisation concerne **la surface de l'emprise à céder**.
La nouvelle surface de l'emprise du projet est de **206 m².**

Les autres conditions matérielles n'ayant pas été modifiées depuis l'avis initial, je vous informe que la valeur vénale de l'emprise du projet d'une surface de **206 m²** est estimée à **20 600 € HT**, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Cette lettre-avis est valable pour une durée de 12 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques de l'Isère

et par délégation,

Sylvie Saillour
Inspectrice des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le 06/11/2025
ID : 026-212600886-20251103-DELIB2025_90B-DE

Commune de Chatuzange le Goubet
Avenue Charles de Gaulle
Parcelle cadastrée AC 172

Plan d'état des lieux parcellaire

Levé : 1er avril 2025
Edition : du 25 avril 2025

Echelle : 1/250
Dos. : 64 DA

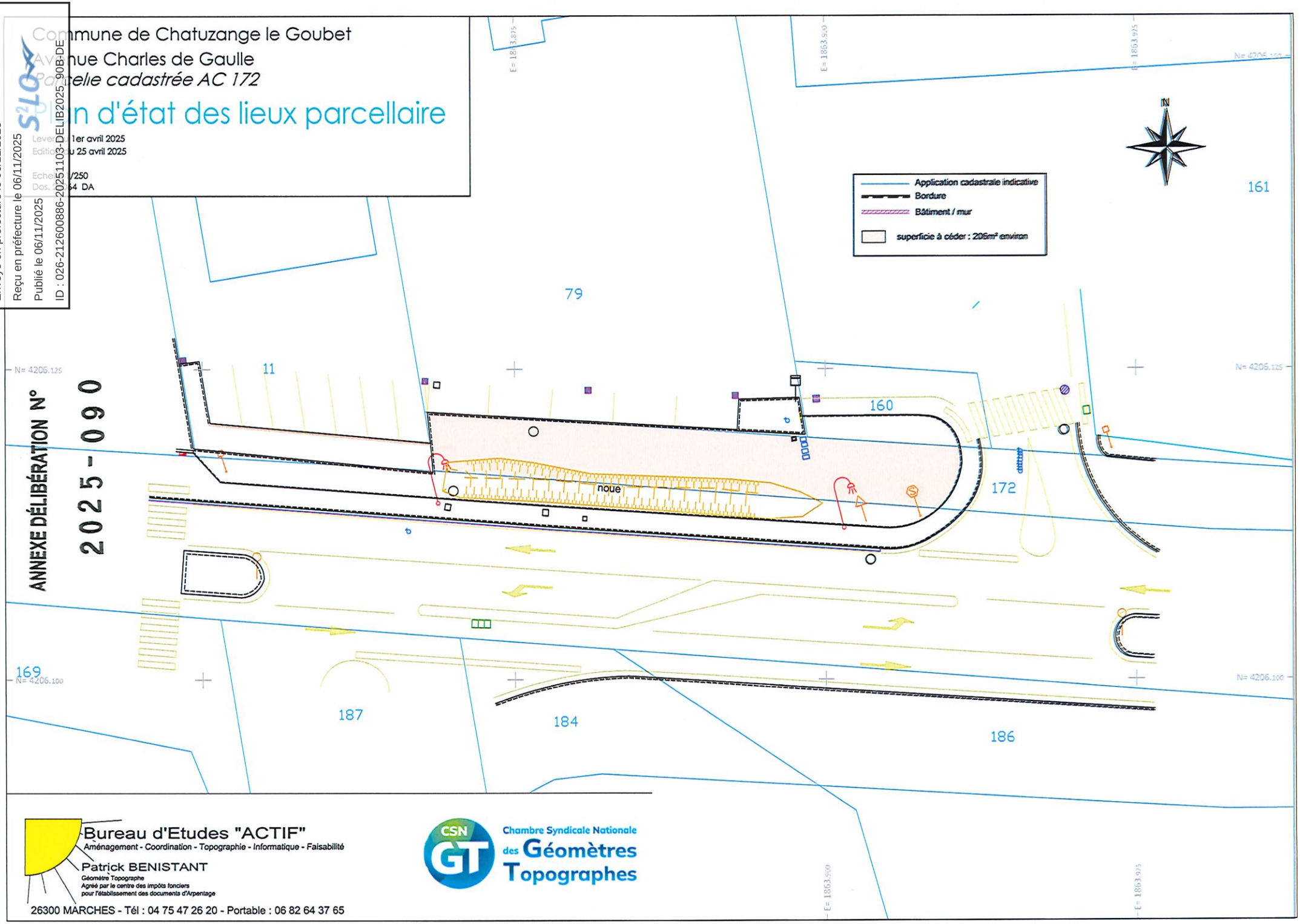

ANNEXE DÉLIBÉRATION N° 2025-090

Bureau d'Etudes "ACTIF"
Aménagement - Coordination - Topographie - Informatique - Faisabilité
Patrick BENISTANT
Géomètre Topographe
Agréé par le centre des impôts fonciers
pour l'établissement des documents d'Arpentage
26300 MARCHES - Tél : 04 75 47 26 20 - Portable : 06 82 64 37 65

Chambre Syndicale Nationale des Géomètres Topographes